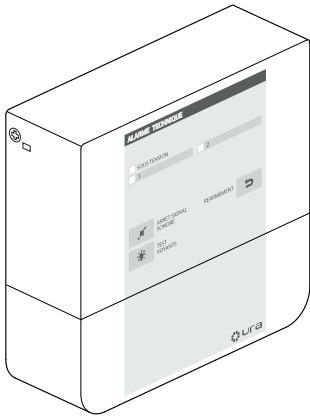


Présentation



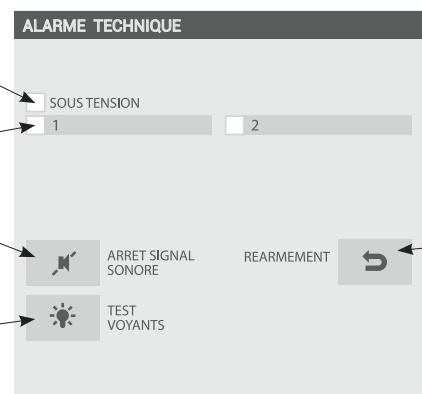
Description

Vert fixe : secteur présent
Vert clignotant : secteur absent

Rouge fixe : défaut mémorisé
Rouge clignotant : défaut actif et non acquitté






Bouton arrêt signal sonore : le défaut est validé et le buzzer cesse de sonner

Bouton test voyants : active le buzzer et tous les voyants



Bouton réarmement : acquittement des défauts validés et résolus

Caractéristiques techniques

U	100-240 V~, 50/60 Hz	IP	30
I	<10 mA	IK	07
	Batteries Ni-MH 8,4 V= 150 mAh		Stockage : -20°C à +70°C Fonctionnement : -10°C à +55°C
Autonomie	48 h contacts NO 24 h contacts NF		HR < 95% (sans condensation)
Protection			500 g (avec emballage)
Contacts secs	230 V~ 0,25 A 24 V= 1 A	L x H x P	145 x 145 x 74
Contact Alarme générale	9 V= +6/-1V 50 mA		

Consigne de sécurité

L'installation des systèmes de détection doit être réalisée conformément aux règles d'installation par des entreprises spécialisées et dûment qualifiées.

Une installation et une utilisation incorrectes peuvent entraîner des risques de choc électrique ou d'incendie.

Avant d'effectuer l'installation, lire la notice, tenir compte du lieu de montage spécifique au produit.

Ne pas ouvrir, démonter, altérer, ou modifier l'appareil sauf mention particulière indiquée dans la notice.

Tous les produits URA doivent exclusivement être ouverts et réparés par du personnel formé et habilité par URA.

Toute ouverture ou réparation non autorisée annule l'intégralité des responsabilités, droits à remplacement et garanties.

Utiliser exclusivement les accessoires de la marque URA.

ATTENTION

Remplacer les batteries par des batteries de même type uniquement et mettre au rebut les batteries usagées conformément aux instructions de recyclage en vigueur.

Principe de fonctionnement

Le tableau d'alarme technique émet un signal sonore et lumineux dès l'apparition d'un défaut sur une ligne de détection. Les contacts de synthèse basculent à l'état d'alarme.

Lors de l'appui sur le bouton poussoir ARRÊT SIGNAL SONORE, le défaut est validé, le buzzer cesse de sonner et le voyant lumineux de la zone en défaut devient alors permanent.

Si un nouveau défaut apparaît, celui-ci est indiqué par le voyant correspondant. Le voyant de cette zone devient alors clignotant et le buzzer retentit à nouveau.

Un nouvel appui sur le bouton ARRÊT SIGNAL SONORE permet de valider ce nouveau défaut, d'arrêter le signal sonore et le clignotement des voyants supplémentaires.

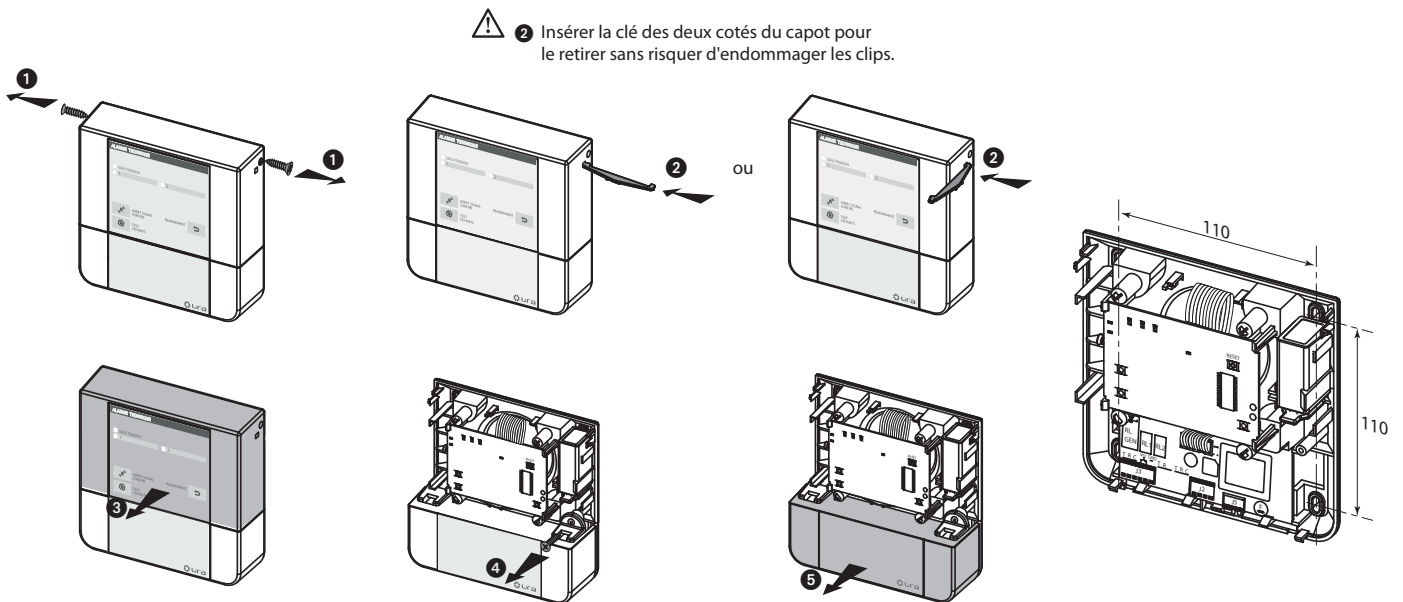
L'acquiescement total est possible en appuyant sur le bouton RÉARMEMENT après avoir validé et réparé les défauts.

Le voyant de présence secteur est allumé fixe lorsque l'alarme technique est alimentée par l'alimentation principale.

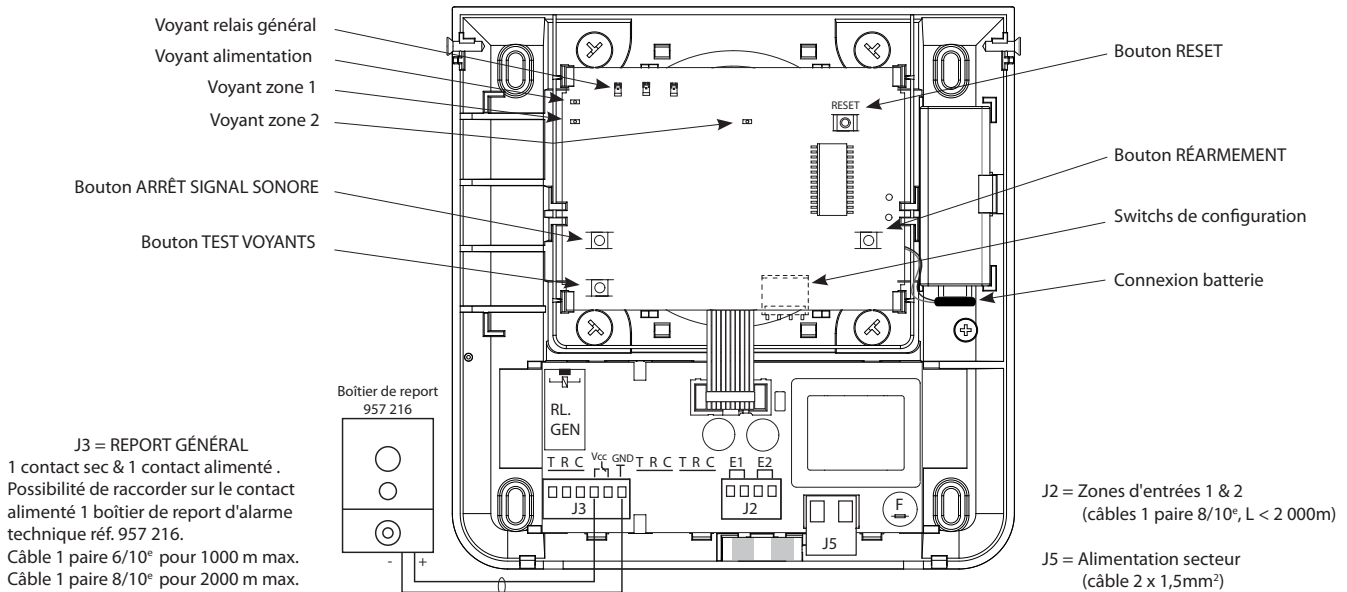
Ce voyant clignote si seule l'alimentation secourue est présente.

L'alarme technique possède un contact général libre de potentiel et un report général alimenté qui commutent dès l'apparition d'un défaut (celui-ci peut-être temporisé).

Fixation



Câblage



Configuration

Mettre les switches 3 et 4 sur ON si les contacts secs à surveiller sont normalement fermés.

Mettre le switch 2 "tempo entrée 30 s" sur ON si l'alarme doit être déclenchée lorsque le défaut du contact sec à surveiller est présent plus de 30 secondes.

Mettre le switch 1 "tempo relais 30 s" sur ON si l'alarme doit être déclenchée lorsque le défaut du contact sec à surveiller est présent plus de 30 secondes sur ON pour déclencher le report général 30 secondes après l'apparition du défaut sur la centrale.



1 sur ON = tempo des relais de 30 secondes

2 sur ON = tempo entrée de 30 secondes

3 sur ON = NF OFF - NO pour contact à surveiller sur E2

4 sur ON = NF OFF - NO pour contact à surveiller sur E1

⚠ Toutes les modifications apportées sur les switches doivent être enregistrées en appuyant sur le bouton "RESET".



BP 30076

87002 LIMOGES CEDEX FRANCE

Service Relations Pro : Tél. : 0810 00 89 89 - Fax : 0810 110 110

www.ura.fr

DOC. N° LE09065AA

Les indications contenues dans le présent document étant susceptibles d'être modifiées sans préavis n'engageant URA qu'après confirmation.